



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MERCREDI 3 FEVRIER 2021  
À 20H00**

**Membres en exercice : 14**

**Présents : 13    Votants : 12 (Pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)    Absent excusé : 01**

Date de la convocation et de l'affichage : **27/01/2021**

**LE MERCREDI 3 FÉVRIER 2021**, à vingt-heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents** : Mesdames BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, et Messieurs BARITEAU Philippe, AUMONT Charles, BERNARD Gilbert, , FRIDJA Olivier, LUCAS Cédric et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de **quatorze Membres**.

**Est absent et excusé** : DURRANT Arnaud

**Philippe BARITEAU est élu Secrétaire de séance.**

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

.....

**Approbation du compte-rendu de séance du 13 Janvier 2021**

Le Compte-rendu de séance du 13 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité

**Vote du Compte Administratif 2020 – Budget Principal**

Le Conseil Municipal réuni en ce jour, délibère sur le Compte Administratif de **l'exercice 2020**, dressé par Madame Micheline BERNARD, le Maire, et exposé par Monsieur Philippe BARITEAU, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, après la présentation

du Budget et des décisions modificatives **de l'exercice considéré**,

1. Donne acte de la présentation faite du **Compte Administratif 2020**,
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives aux reports à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs
5. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2020**

Constatant que le **Compte Administratif** présente un :

Excédent de fonctionnement cumulé au <b>31/12/2020</b>	<b>+ 353 201,25 €</b>
<b>Déficit d'investissement au 31/12/2020</b> sans les RAR (Restes A Réaliser)	<b>- 186 742,20 €</b>

**Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020, comme suit :**

Résultat d'exploitation au <b>31/12/2020</b> (excédent)	<b>+ 353 201,25 €</b>
Affectation complémentaire en réserve ( <b>1068</b> ) avec les RAR : - 42 020,25 €	<b>- 228 762,45 €</b>
Résultat reporté en fonctionnement <b>BP 2021 (002)</b>	<b>+ 124 438,80 €</b>

**L'inscription budgétaire 2021 sera la suivante :**

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - Affectation complémentaire en réserve, compte <b>1068</b> :             | <b>- 228 762,45 €</b> |
| - Résultat de fonctionnement à reporter au compte <b>002</b> (excédent) : | <b>+ 124 438,80 €</b> |
| - Résultat d'investissement à reporter au compte <b>001</b> (déficit) :   | <b>- 186 742,20 €</b> |

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020**

### **Affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Micheline BERNARD, et après avoir entendu la présentation du compte administratif de **l'exercice 2020**,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2020**, constate que le compte administratif présente un :

**Excédent de fonctionnement cumulé de : + 353 201,25 € (002)**

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Cette affectation (**1068**) peut être inférieure à la prévision (**021/023**) s'il est désormais constaté l'existence d'une recette d'investissement sur les documents budgétaires de référence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat selon **le tableau ci-annexé**.

### **Vote du Compte de Gestion 2020 – Budget Principal**

Après la présentation du budget de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, **le Compte de Gestion** dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir attendu et approuvé **le Compte Administratif de l'exercice 2020** ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

1. Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statue sur l'exécution du Budget Primitif de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. Déclare que **le Compte de Gestion** dressé, pour **l'exercice 2020** par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Réhabilitation des 2 classes primaires**

- ▶ Plan de relance : Demande de subvention DSIL « rénovation énergétique »
- ▶ Demande de subvention : Au près du Conseil Départemental



.../...

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du plan de relance, un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination des Collectivités Territoriales. Les crédits associés à cette mesure sont des dotations de soutien à l'investissement.

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental subventionne les travaux de réhabilitation des locaux scolaires à hauteur de 30% dans la limite de 100 000 € par classe.

Considérant que des travaux de rénovation du bâti dans les deux anciennes classes élémentaires de l'École « LES TILLEULS » sont nécessaires, notamment l'isolation des murs et des combles, remise en état de la toiture, ainsi que le remplacement des ouvertures, l'extension du chauffage par la pompe à chaleur existante eau/eau et une action d'amélioration du confort intérieur d'été.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter :

- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès des services de l'État.
- l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du fonds de revitalisation

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, présente les différents devis nécessaires à cette opération qui s'élève(nt) à la **somme de 129 266,- € H.T**

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES H.T	RECETTES H.T
	DSIL Sollicitée (50%) : 64 633,- €
	Subvention CD (30%) : 38 780,- €
	BP 2021 (20%) 25 853,- €
<b>TOTAL : 129 266,- €</b>	<b>TOTAL 129 266,- €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- ▶ L'inscription du projet au Budget Primitif 2021 qui sera voté par l'Assemblée Délibérante, le 3/03/2021,
- ▶ L'approbation du plan de financement,
- ▶ La sollicitation de la subvention d'État au titre de la « DSIL RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »,
- ▶ La sollicitation de la subvention auprès Conseil Départemental dans le cadre du fonds de revitalisation,
- ▶ Autorise Madame le Maire ou l'un des Adjointes à déposer les demandes de subventions, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

### **Travaux en cours**

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, propose une réunion de la Commission de voirie, le 8 février 2021, pour une étude des travaux 2021.

### **Questions diverses**

Le Conseil Municipal souhaite aborder le sujet du marché communal. Le débat s'engage sur l'opportunité du jour et du lieu.

Après différents échanges, il est décidé de demander à « BELLE À CROQUER » de venir le jeudi matin.

D'autre part, Monsieur Cédric FUSTER de « LOKALITÉ ÉPICERIE ITINÉRANTE 2 TERROIRS », commence ses tournées le vendredi 5 mars prochain sur Villeneuve, place de l'Eglise, et Puydrouard.

La prochaine réunion est fixée au Mercredi 3 Mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.



**MAIRIE DE FORGES**  
9 Rue de la Mairie  
17290 FORGES

**AFFECTATION DU RESULTAT  
AU 31 DECEMBRE 2020**

(1) Résultat reporté en section de fonctionnement <b>(R) 002/ BP 2020</b>	<b>+ 115 887,15 €</b>
(2) Dépenses de fonctionnement 2020	- 690 838,84 €
(3) Recettes de fonctionnement 2020 <b>(sans le 002)</b>	+ 928 152,94 €
<b>(4) RESULTAT 2020 – section FONCTIONNEMENT</b> <b>(1+3) – 2 (002) (R)</b>	<b>+ 353 201,25 €</b>
<b>(5) Résultat reporté en section d'investissement</b> <b>001 / BP 2020 (D)</b>	<b>- 167 934,20 €</b>
(6) Dépenses d'investissement 2020 <b>(sans le 001)</b>	1 075 601,95 €
(7) Recettes d'investissement 2020	+ 1 056 793,93 €
<b>(8) RESULTAT 2020 – section INVESTISSEMENT</b> <b>(5+7) – 6 (à reporter en déficit Invest. 001/BP2021)</b>	<b>- 186 742,20 €</b>
<b>(9) soit un besoin de financement (1068) ((8)+/-RAR)</b> <b>BP 2021 (- 186 742,20 € - 42 020,25 € (RAR))</b>	<b>- 228 762,45 €</b>
<b>Résultat à reporter en fonctionnement</b> <b>(4 +9) (002) BP 2021 (R)</b> <b>(+353 201,25 € - 228 762,45 €)</b>	<b>+ 124 438,80 €</b>
<b>Résultat Global 2020 (sans les RAR) :</b> <b>(4) +/- (8)</b>	<b>+166 459,05 €</b>

\*\*\*\*\*

**Restes à réaliser (RAR) en investissement au 31/12/20 :** - 42 020,25 €  
Recettes : +197 932,00 €  
Dépenses : - 239 952,25 €